



AVIS PUBLIC
PROMULGATION
RÈGLEMENT N° 1686

AVIS PUBLIC EST, PAR LES PRÉSENTES, DONNÉ :

QUE le règlement n° 1686 intitulé :

Règlement autorisant la préparation des plans et devis, la surveillance des travaux, les honoraires professionnels, les travaux de construction d'une conduite d'amenée d'eau potable pour le secteur résidentiel du Domaine-en-Haut (rues des Alouettes, du Cardinal et du Canari), ainsi que pour les lots 1 830 824, 1 830 848 à 1 830 851, 1 830 877 et 1 834 272, incluant tous les travaux connexes en décrétant une dépense et un emprunt de 1 137 000 \$ à ces fins

a été adopté par le Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion, le 3 mai 2021.

QUE le règlement a été approuvé le 7 septembre 2021 conformément à la loi pour une dépense et un emprunt de 1 089 644 \$ incluant le renflouement du fonds général de 54 482 \$

QUE toute personne intéressée peut prendre connaissance de ce règlement au Service du greffe et des affaires juridiques au 2555, rue Dutrisac, Vaudreuil-Dorion, durant les heures de travail.

DONNÉ À VAUDREUIL-DORION, ce huitième (8^e) jour du mois de septembre deux mille vingt et un (2021).

Jean St-Antoine, avocat
Greffier

Le présent avis peut être consulté sur le site
Internet de la ville au www.ville.vaudreuil-dorion.qc.ca